

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 novembre 2025

Adoption de la nouvelle stratégie de façade maritime Sud-Atlantique à l'horizon 2050

Lors de la réunion du Conseil maritime de façade à La Rochelle, qui s'est tenue le 6 novembre sous la co-présidence du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, représenté par le Secrétaire Général pour les affaires régionales, Sylvain PELLETERET, et du vice-amiral d'escadre Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique, les membres ont validé la nouvelle stratégie de façade maritime Sud-Atlantique.

Ce travail marque l'aboutissement d'une concertation entamée depuis près de trois ans pour porter un projet de territoire maritime et littoral à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, à horizon 2050. Il intègre les conclusions du débat public « La mer en débat » ainsi que les retours des réunions de concertation, et s'appuie sur un diagnostic environnemental et socio-économique actualisé et partagé.

La stratégie de façade maritime constitue la feuille de route commune pour l'avenir du littoral et de l'espace marin Sud-Atlantique. Elle permet de coordonner l'ensemble des activités en mer et d'anticiper leur évolution, dans un contexte de transition énergétique, de changement climatique et de développement de nouvelles filières maritimes. Elle vise concrètement à organiser l'espace maritime, éviter les conflits d'usages entre pêche, conchyliculture, énergies marines, tourisme, transport maritime, biodiversité, préserver les milieux naturels en identifiant les secteurs à protéger en priorité.

À travers cette stratégie, **l'État porte un message de cohérence et de visibilité à long terme** : accompagner les activités existantes, soutenir les filières économiques d'avenir et garantir que le développement de la façade se fasse de manière équilibrée, concertée et durable, au bénéfice des générations futures, et en accélérant les transitions énergétique et écologique.

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie donne lieu à **un plan d'action qui, pour l'instant, a permis de réaliser ou d'entamer près de 90 % des 89 actions prévues.** A titre d'exemple, le plan d'action fixe des objectifs aussi variés que l'entretien de la capacité des moyens de sauvetage, la création d'un campus des métiers de la mer pour en favoriser leur attractivité ou encore le renforcement des opérations interservices de contrôle de l'environnement marin.

Lors de cette réunion, **le Conseil maritime de façade a également validé la méthodologie de concertation relative au déploiement des zones de protection forte pour l'environnement sur la façade** : les instances locales de gouvernance des aires marines protégées concernées sont très étroitement associées et mobilisées. Ainsi, 3 % des eaux de la façade seront reconnues en protection forte à horizon 2027. Quatre zones ont déjà été reconnues en Charente-Maritime en juillet 2025.

Il a enfin été rappelé que l'infructuosité récente de l'appel d'offres pour le parc « Oléron 1 » ne remet pas en cause l'inscription de la façade dans les objectifs nationaux de développement de l'éolien en mer, conformément aux déclarations du Président de la République aux assises de l'économie de la mer le 4 novembre à la Rochelle. **Les projets éoliens au droit d'Oléron pourront être réintroduits dans une procédure ultérieure, et l'État poursuit ses travaux pour le développement des projets plus au large, avec une concertation en cours et des études environnementales approfondies.**

« En cette année de la mer, et au travers de cette stratégie renouvelée, l'État est pleinement mobilisé aux côtés de tous les acteurs pour développer une économie bleue durable et qui préserve les écosystèmes. L'État soutiendra les actions concourant à la mise en œuvre de cette stratégie. ».

Étienne GUYOT

« Bâtie sur une vision à horizon 2050, la stratégie de façade maritime Sud Atlantique a été actualisée en associant l'ensemble des membres du Conseil de façade maritime. Elle consacre une dynamique vertueuse d'échanges et de recherche d'équilibres entre tous les acteurs maritimes. ».

Jean-François QUÉRAT

Plus d'informations sur le document stratégique de façade sont consultables sur le site : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr